



**Appel à propositions des organisations de la société civile
pour des projets de développement communautaire
Fonds spécial japonais du programme de réduction de la pauvreté (JPO)
Administré par la Banque Interaméricaine de Développement (BID)**

Mars 2013

Introduction

La Banque interaméricaine de développement (BID) est une banque régionale multilatérale de développement qui intervient dans 26 pays membres emprunteurs de l'Amérique latine et des Caraïbes. La BID a pour mission de contribuer au développement social et économique de ces nations via des financements remboursables et non remboursables.

Le principal instrument de financement non remboursable de la BID est le don de coopération technique (CT). Le financement du CT provient des ressources de la banque et des 34 fonds fiduciaires donateurs gérés par la BID, dont les fonds fiduciaires japonais.

Les fonds fiduciaires japonais administrés par la BID sont les suivants : (1) le fonds spécial du Japon ; (2) le fonds fiduciaire spécial japonais pour les services de conseil ; et (3) le fonds spécial japonais du programme de réduction de la pauvreté (JPO).

Cet appel à propositions entre dans le cadre du programme communautaire du JPO. Le JPO a fait ses preuves dans la mise en oeuvre de projets de développement communautaire dans un certain nombre de secteurs, dans de nombreux pays et avec beaucoup d'organisations locales de développement communautaire. Depuis 2001, le JPO a financé plus de 138 projets pour un montant d'environ 45 millions de dollars US¹.

Les avantages d'une approche communautaire du développement sont : une réactivité aux besoins des groupes vulnérables et à faibles revenus dans les activités ciblées de développement local ; des projets conçus et mis en oeuvre par les organisations de la société civile (OSC) avec la capacité de fournir des services aux groupes vulnérables et à faibles revenus en raison de leur proximité avec la communauté ; et un moyen alternatif pour une participation accrue de la communauté au développement.

De plus, le JPO cherche à unir ses efforts avec la société civile car ses principes directeurs indiquent que les agences qui mènent à bien des projets JPO devraient être des OSC² des pays bénéficiaires de la BID.

¹ <http://www.iadb.org/aboutus/trustfunds/Fund.cfm?lang=en&query=&fdescr=jsf%20poverty%20reduction%20program&displaytype=&fund=jpo>

² Les organisations de la société civile sont : les organisations non gouvernementales (ONG), les organisations communautaires de base (OCB), les groupes communautaires et les groupements de résidents directement affectés par un projet financé par la banque, les organisations à but non lucratif, les associations d'entreprises, les universités, les think tanks, les centres de recherche, les associations professionnelles, les institutions religieuses, les groupements de populations autochtones et afrodescendantes et d'autres groupes.

Appel à propositions BID-JPO 2013 : Directives
Table des Matières

1. Objectifs :	4
2. Critères d'admissibilité :	4
2.1 Pays :	4
2.2 Secteurs :	4
2.3 Zones géographiques concernées :	5
2.4 Profil des organisations candidates :	5
2.5 Bénéficiaires finaux :	6
2.6 Montant et durée de la subvention:	6
3. Critères d'évaluation :	6
4. Processus de sélection :	6
5. Calendrier du concours :	7
6. Conditions et processus de soumission :	7

Appel à propositions BID-JPO 2013 : Directives

1. Objectifs

L'objectif de cet appel est d'obtenir des propositions de projets de développement communautaire solides sur le plan technique et financier qui :

1. Soutiennent des activités bien ciblées de réduction de la pauvreté et de développement social répondant directement aux besoins des populations socialement et/ou économiquement défavorisées.
2. Stimulent une participation active de tous les membres de la communauté (c'est-à-dire les groupements de la société civile).
3. Mettent en place des partenariats ou des approches innovantes et alternatives avec les OSC pour atteindre des groupes qui ne sont aujourd'hui pas touchés par d'autres programmes.
4. Renforcent les organisations communautaires dans leurs capacités à apporter des solutions pérennes aux communautés à faibles revenus afin de réduire la pauvreté.

2. Critères d'admissibilité

Ci-dessous, les paramètres utilisés pour établir l'éligibilité d'une proposition à un financement par la BID-JPO :

2.1 Pays

Les organisations de la société civile légalement constituées conformément aux lois d'un pays membre emprunteur sont admissibles pour soumettre des propositions de mise en oeuvre de projets de développement communautaire.³

2.2 Secteurs

Les propositions admissibles ne doivent concentrer leurs efforts que sur l'un des secteurs suivants :

1. L'éducation et la protection sociale
 - i. Le développement de la petite enfance (DPE) pour les enfants âgés de 0 à 8 ans : Les activités liées à la qualité du DPE avec l'accent sur des interventions intégrées (à travers différents secteurs), en particulier pour les enfants en situation de risque ou de populations défavorisées. Ces activités peuvent concerner entre autres les programmes qui touchent les parents, les enfants et les communautés pour mettre en oeuvre des méthodes innovantes de promotion du développement des enfants, y compris la stimulation précoce, la nutrition et la santé préventive. De plus, les propositions peuvent inclure les interventions visant à renforcer des formations de très bonne qualité à destination des professionnels du développement de la petite enfance.
 - ii. La qualité des enseignants de l'éducation primaire et secondaire : Les activités qui concernent tout particulièrement le développement et la mise en pratique de formations et d'activités de perfectionnement professionnel innovantes des enseignants, favorisant les réseaux entre enseignants et écoles et évaluant l'impact de ces approches sur les pratiques pédagogiques et sur l'apprentissage.

³ Une liste complète des pays membres emprunteurs de la BID peut être consultée à : <http://www.iadb.org/es/acerca-del-bid/paises-miembros,6291.html>

- iii. Les interventions auprès de la jeunesse pour prévenir les conduites à risque :
L'animation de programmes qui présentent une approche innovante pour proposer des activités extracurriculaires pouvant être évaluées dans leur apport au programme scolaire officiel afin de prévenir les conduites à risques des jeunes de 15 à 25 ans.
2. Genres
- i. Les services d'assistance à destination des jeunes et des personnes âgées :
Les essais pilotes (évaluation incluse) de modèles de services d'assistance pour les jeunes en âge scolaire (de 5 à 15 ans) et pour les personnes âgées (plus de 65 ans).
 - ii. Les violences contre les femmes (VCF) :
Les essais pilotes (évaluation incluse) d'approches qui s'appuient sur les communautés dans la prévention des VCF.
3. Développement rural basé sur les communautés
- i. Prévention des maladies et sécurité sanitaire agricole :
Les activités pour mettre en place un modèle d'intervention sanitaire agricole s'appuyant sur les communautés en impliquant les paysans et les foyers ruraux afin d'établir une prévention efficace contre les maladies et les parasites.
 - ii. Eau et assainissement pour les foyers ruraux isolés et pauvres :
Le développement et la mise en place de modèles autogérés d'assainissement et d'approvisionnement en eau dans les communautés rurales isolées qui n'ont pas accès à ces services. Ces modèles devraient prendre en compte les conditions propres aux zones isolées (manque de services de base) et les préférences de la communauté et s'appuyer sur des mécanismes viables pour assurer leur fonctionnement à long terme.

Note : Les propositions qui se focalisent sur les secteurs exposés ci-dessus peuvent aussi inclure le renforcement des moyens d'actions des organisations communautaires impliquées dans les principales activités prévues dans le cadre du projet.

2.3 Zones géographiques concernées

Les propositions sont admissibles uniquement pour des interventions au sein du pays où l'OSC a une existence juridique.

2.4 Profil des organisations candidates

Les organisations admissibles pour faire acte de candidature doivent répondre aux caractéristiques suivantes :

1. Organisations de la société civile locales ou internationales légalement constituées dans l'un des 26 membres emprunteurs de la BID
2. 5 ans minimum d'existence juridique légale et d'expérience dans les secteurs éligibles
3. Expérience réussie dans la mise en oeuvre de projets similaires dans les communautés identifiées comme les principales bénéficiaires de la proposition
4. Solidité financière prouvée par **2 années** d'états financiers ayant fait l'objet d'audit externes. (en rapport avec le montant demandé et dont les versions les plus récentes sont disponibles)

Note : La BID peut demander à tout moment des informations complémentaires afin de prouver la solidité de la structure de gouvernance des OSC qui participent au projet.

2.5 Bénéficiaires finaux

Les propositions admissibles seront celles qui se focalisent sur les communautés à faibles revenus⁴ et sur les groupes vulnérables sur un plan social et économique dans l'un des 26 pays membres emprunteurs de la BID. Ces communautés et groupes doivent être les bénéficiaires directs et finaux. Le projet doit s'adresser à plusieurs groupes communautaires au sein du même pays.

2.6 Montant et durée de la subvention

Les montants des propositions devraient être d'au moins 500 000 dollars US et de 1 million de dollars US au maximum.

Le montant demandé dans la proposition doit être en rapport avec les capacités de gestion administrative et financière de l'organisation. En principe, la durée du projet n'excédera pas quatre ans.

3. **Critères d'évaluation**

Les propositions seront évaluées sur la base des critères suivants :

1. **La solidité technique de la proposition** qui inclut des mécanismes **innovants et duplicables** centrés sur le développement communautaire des populations vulnérables.
2. Le montant du budget demandé en accord avec les capacités avérées de l'organisation en terme de gestion financière et administrative.
3. Suivi et évaluation de la participation pour contribuer à construire le sentiment d'appropriation par les bénéficiaires afin de promouvoir la pérennité de ces interventions.
4. L'intervention cible directement et répond aux besoins des secteurs éligibles dans les communautés pauvres et vulnérables.

4. **Processus de sélection**

La BID évaluera les propositions via un processus en cinq étapes : (i) détermination de l'admissibilité ; (ii) évaluation technique des propositions éligibles ; (iii) classement des propositions admissibles sur la base des critères d'évaluation exposés dans la section précédente ; (iv) sélection par le donateur (le gouvernement du Japon) des propositions gagnantes ; et (v) traitement via les procédures internes de la banque.

5. **Calendrier du concours**

Ci-dessous l'échéancier estimé pour cet appel à propositions.

15 mars 2013 : début de l'appel à projet BID-JPO et mise en ligne des documents

15 mai 2013 : date limite pour le dépôt des propositions par les organisations dans le cadre de cet appel à propositions (avant 17h30).

16 mai 2013 - août 2013 : Evaluation et processus de sélection

Octobre 2013 : Notification des candidats sélectionnés. Seules les organisations sélectionnées seront contactées. La BID et le JPO ne donneront aucun commentaire au sujet des propositions qui lui auront été soumises.

⁴ Faible revenu comme défini officiellement par le pays dans lequel le projet est mis en oeuvre

6. Conditions et processus de soumission⁵

Les candidats doivent utiliser le système de dépôt automatisé qui se trouve sur la page web de l'appel à propositions BID-JPO.

Tous les champs requis par le système doivent être complétés et les documents suivants doivent être téléchargés pour que le dépôt de candidature puisse être finalisé :

1. Modèle de proposition (anglais/espagnol)
2. Synopsis du projet (anglais)
3. Copie de la preuve légale de la constitution de l'organisation déposée en accord avec les dispositions juridiques du pays membre emprunteur de la banque où se trouve l'OSC.
4. Copie des statuts de l'organisation.
5. Les audits externes des états financiers de l'organisation pour les deux dernières années, y compris le rapport annuel de gestion et les remarques qui accompagnent les états financiers.
6. 2 lettres de références décrivant la bonne mise en oeuvre d'un projet ayant déjà été réalisé.
7. Le CV du coordinateur technique pour le projet proposé.

Un seul dossier de candidature par organisation est autorisé. Une fois la candidature complétée et enregistrée, aucune modification ne sera acceptée.

Date butoir pour le dépôt des candidatures

Les propositions et tous les documents qui lui sont liés doivent être reçues avant 17h30, heure de l'est US, le 15 mai 2013.

Les candidats potentiels sont invités à consulter la section « Questions Fréquentes » du site internet de la banque. Pour toute question complémentaire concernant les directives de l'appel à propositions, merci d'envoyer un email à cfp-jpo2013@iadb.org

Note : La BID et le JPO se réservent le droit de ne financer aucune des propositions reçues dans le cadre de cet appel à propositions.

⁵ Les candidats se doivent de prendre en charge tous les coûts afférents à la préparation et au dépôt de cette proposition